

**Lundi 6 novembre 2023**

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 6 novembre 2023 à 20 h 00.**

**Sont présents** Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :  
Francis Ouellet, Isabelle Chouinard, Josée Chouinard, François Gagné-Bérubé, Céline Langlais et Rémi Pelletier, sous la présidence de Madame Solange Morneau, mairesse formant quorum.

**Est aussi présente** Madame Louise St-Pierre, greffière.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

---

Constatant que tous les membres du conseil sont présents et forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

**2023-11-400**

**LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR.**

---

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de l'adopter en modifiant cependant l'item 26 de façon à lire « la Société d'agriculture du comté de Kamouraska » au lieu de « Expo Saint-Pascal » et d'ajouter l'item suivant : 27.1 « Représentation de Madame Céline Langlais à la journée Porte ouverte de Moisson Kamouraska. ».

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2023-11-401**

**DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 2 OCTOBRE 2023, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 16 OCTOBRE 2023 AINSI QUE DU COMPTE RENDU DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS TENU LE 24 OCTOBRE 2023 POUR LE CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT DU CENTRE SPORTIF EN BIÈRE.**

---

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi sur les cités et villes, reçu copie de la séance ordinaire du conseil du 2 octobre 2023, de la séance extraordinaire du conseil du 16 octobre 2023 ainsi que du compte rendu de l'ouverture des soumissions tenu le 24 octobre 2023 pour le contrat d'approvisionnement du Centre sportif en bière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de les ratifier et de les adopter.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-11-402

**DÉPÔT, ACCEPTATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES PAYABLES AU 31 OCTOBRE 2023.**

---

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des comptes fournisseurs au 31 octobre 2023, pages 1 à 3, pour un montant de 270 305,20 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement d'accepter et d'autoriser le paiement des comptes payables pour un montant de 270 305,20 \$.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-11-403

**DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS AU 31 OCTOBRE 2023.**

---

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste sélective des déboursés au 31 octobre 2023, pages 1 à 8, relative au compte no 10444 pour un montant total de 680 902,44 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-11-404

**DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU RAPPORT MENSUEL INDIQUANT TOUTES DÉPENSES EFFECTUÉES EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION DE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES EN OCTOBRE 2023.**

---

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 142-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT les articles 5.1 et suivants dudit règlement par lesquels le conseil délègue son pouvoir d'autorisation de dépenser à certaines conditions;

CONSIDÉRANT l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes qui oblige tout fonctionnaire autorisant une dépense à produire un rapport au conseil;

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des engagements indiquant toutes les dépenses effectuées en vertu d'une délégation de compétence en octobre 2023, pages 1 à 59, pour un montant de 244 249,35 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-11-405

**DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE TRANSFERTS À DIVERS POSTES BUDGÉTAIRES.**

---

CONSIDÉRANT le dépôt par la trésorière d'un budget révisé établissant le transfert de sommes d'argent à divers postes budgétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement de ratifier et d'adopter la liste des transferts budgétaires énumérés au journal du budget révisé 2 en date du 31 octobre 2023.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-11-406

**DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DÉPENSES DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023 AU 30 SEPTEMBRE 2023.**

---

Conformément à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, la trésorière procède au dépôt des deux états comparatifs des revenus et des dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 30 septembre 2023. Ce dépôt doit être fait lors de la séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice suivant doit être adopté.

Le premier état comparatif (comptable) compare les revenus et les dépenses de l'exercice financier courant réalisés au 30 septembre 2023 et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la même période.

Le second état comparatif (budgétaire) compare les revenus et les dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose la trésorière, soit au 30 septembre 2023, avec ceux qui ont été prévus par le budget de l'exercice.

2023-11-407

**DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 RÉVISÉES DE L'OFFICE D'HABITATION DU KAMOURASKA EST.**

---

CONSIDÉRANT l'adoption du budget initial 2023 de l'Office d'Habitation du Kamouraska Est daté du 29 novembre 2022, pour le numéro d'ensemble immobilier 1769 correspondant à celui de Saint-Pascal, lequel présente des revenus de 223 835 \$, des dépenses de 487 187 \$ pour un déficit de 263 352 \$ dont 237 017 \$ sont assumés par une contribution de la Société d'habitation du Québec et 26 335 \$ par une contribution de la Ville;

CONSIDÉRANT que le budget 2023 de l'Office d'Habitation du Kamouraska Est a été révisé en date du 11 avril 2023, lequel présente pour le numéro d'ensemble immobilier 1769 correspondant à celui de Saint-Pascal, des revenus de 223 835 \$, des dépenses de 507 697 \$ pour un déficit de 283 862 \$ dont 255 476 \$ sont assumés par une contribution de la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT que le budget 2023 de l'Office d'Habitation du Kamouraska Est a été révisé en date du 30 mai 2023, lequel présente pour le numéro d'ensemble immobilier 1769 correspondant à celui de Saint-Pascal, des revenus de 223 835 \$, des dépenses de 526 183 \$ pour un déficit de 302 348 \$ dont 272 113 \$ sont assumés par une contribution de la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT que le budget 2023 de l'Office d'Habitation du Kamouraska Est a été révisé en date du 7 septembre 2023, lequel présente pour le numéro d'ensemble immobilier 1769 correspondant à celui de Saint-Pascal, des revenus de 223 835 \$, des dépenses de 589 269 \$ pour un déficit de 365 434 \$ dont 328 891 \$ sont assumés par une contribution de la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT que l'Office d'Habitation du Kamouraska Est a approuvé par résolution le budget révisé du 7 septembre 2023 lors de l'assemblée du conseil d'administration du 14 septembre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de ratifier et d'adopter le budget 2023 révisé daté du 7 septembre 2023 de l'Office d'Habitation du Kamouraska Est qui prévoit notamment une contribution de la Ville au déficit pour un montant de 36 543 \$.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2023-11-408**

**MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-189  
RELATIVE AUX CARTES DE CRÉDIT DE LA VILLE.**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-05-189 de ce conseil autorisant l'émission de cartes de crédits à plusieurs membres du personnel cadre dont Monsieur Steve Lemieux;

CONSIDÉRANT que Monsieur Lemieux n'est plus à l'emploi de la Ville;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-10-376 de ce conseil procédant à la nomination de Madame France Boucher à titre de trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de modifier la résolution numéro 2022-05-189 de la façon suivante :

- de retirer l'autorisation à Monsieur Steve Lemieux de détenir une carte de crédit de la Ville;
- d'autoriser l'émission d'une carte de crédit au nom de Madame France Boucher, trésorière;
- de désigner Madame France Boucher, trésorière pour effectuer les modifications auprès de Visa Desjardins et de l'autoriser à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2023-11-409**

**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS.**

Madame Louise St-Pierre, greffière procède au dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires complétées par Mesdames Solange Morneau, Isabelle Chouinard, Josée Chouinard et Céline Langlais de même que par Messieurs Francis Ouellet, François Gagné-Bérubé et Rémi Pelletier, le tout suivant l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

2023-11-410

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 393-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 172-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 ET SES AMENDEMENTS.**

---

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 172-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1, tel que modifié par le règlement numéro 283-2016;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 28 septembre 2023, du Règlement modifiant le règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1;

CONSIDÉRANT l'article 244.70 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q. c. F-2.1) édictant l'obligation de la Ville d'adopter, dans le délai fixé par le gouvernement, un règlement décrétant les modifications nécessaires à la mise en conformité de son règlement à celui du gouvernement;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 244.69 de la Loi, l'adoption d'un tel règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion ni d'un projet de règlement;

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement numéro 393-2023, la greffière a fait mention de l'objet de celui-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement que le Règlement numéro 393-2023 modifiant le Règlement numéro 172-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 et ses amendements soit adopté et qu'il ordonne et statue comme suit : (**voir le livre des règlements**).

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-11-411

**AUTORISATION DE PAYER LA DEMANDE DE PAIEMENT NUMÉRO 1 À MARCEL CHAREST ET FILS INC. EN REGARD DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉFECTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ROBERT-CÔTÉ.**

---

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 390-2023 modifiant le Règlement numéro 301-2017 décrétant des travaux d'agrandissement et de réaménagement du centre communautaire Robert-Côté afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 6 948 070 \$;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-08-314 de ce conseil octroyant le contrat pour les travaux d'agrandissement et de réfection du centre communautaire Robert-Côté à Marcel Charest et Fils inc. au montant total de 7 228 478,25 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 1 émis par Monsieur Carl Charron, architecte de la firme Atelier 5 en date du 20 octobre 2023 approuvant le paiement de la demande numéro 1 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 316 535,82 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'autoriser le paiement à Marcel Charest et Fils inc. d'un montant de 316 535,82 \$ incluant les taxes et une retenue de garantie de 10 %.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-11-412

**OCTROI DU CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT DU CENTRE SPORTIF EN BIÈRE POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2023 AU 31 AOÛT 2026.**

---

CONSIDÉRANT que le contrat d'approvisionnement du Centre sportif en bière s'est terminé le 30 avril 2023;

CONSIDÉRANT l'estimation du coût du contrat d'approvisionnement du Centre sportif en bière pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 31 août 2026 produite par le directeur du Service des loisirs;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 335-2019 sur la gestion contractuelle, lequel prévoit notamment les règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique en vertu de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT le choix du processus de l'invitation à soumissionner comme mode d'attribution du contrat d'approvisionnement du Centre sportif en bière pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 31 août 2026 et la détermination des fournisseurs à inviter, tel qu'il appert d'une note de service du directeur général datée du 27 septembre 2023;

CONSIDÉRANT les invitations à soumissionner transmises en octobre 2023 auprès de deux fournisseurs pour l'approvisionnement du Centre sportif en bière pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 31 août 2026;

CONSIDÉRANT le compte rendu de l'ouverture des soumissions daté du 24 octobre 2023;

CONSIDÉRANT l'analyse de la seule soumission reçue effectuée par Me Louise St-Pierre, greffière et sa recommandation datée du 25 octobre 2023 d'octroyer le contrat à Molson Coors Canada au montant de 52 091,72 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement d'octroyer le contrat d'approvisionnement du Centre sportif en bière à Molson Coors Canada pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 31 août 2026 au montant de 52 091,72 \$ incluant les taxes, le tout conformément aux conditions prévues au devis et aux documents de soumission.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-11-413

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LES ANALYSES D'EAU POTABLE, D'EAUX USÉES ET D'EAUX USÉES INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2024.**

---

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de procéder à des analyses d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux usées industrielles;

CONSIDÉRANT que des demandes de prix ont été effectuées par le Service des travaux publics auprès de quatre firmes de laboratoire et que trois d'entre elles ont soumis une proposition de prix;

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 1<sup>er</sup> novembre 2023 de Monsieur Bernard Tanguay, directeur du Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement d'octroyer à Eurofins Environex le contrat pour réaliser les analyses d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux usées industrielles pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 au coût de 19 964,60 \$ incluant les taxes, les frais de disposition et le transport aller-retour des boîtes d'échantillonnage, le tout conformément au document - Demande de prix - et à l'offre de prix de la firme de laboratoire datée du 1<sup>er</sup> novembre 2023.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-11-414

**ATTESTATION AU MTQ DE LA RÉALISATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET PROJET PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE).**

---

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 20 juillet 2023 du ministre des Transports confirmant à la Ville l'octroi d'une aide financière de 14 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - volet Projets particuliers d'amélioration;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au Programme d'aide à la voirie locale;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment complété;

CONSIDÉRANT que la transmission de la reddition de comptes doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes soumise par la Ville;

CONSIDÉRANT que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fera un versement en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement que le conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal approuve les dépenses d'un montant de 53 874,33 \$ \$ incluant les taxes relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-11-415

**MANDAT AU MAIRE SUPPLÉANT ET À LA GREFFIÈRE POUR SIGNER UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CLUB LES BELLES PISTES DU ROCHER BLANC INC. RELATIVEMENT À L'OCTROI DE RABAIS POUR L'ACCÈS AUX PISTES DE SKI DE FOND ET DE RAQUETTE AUX RÉSIDENTS DE SAINT-PASCAL.**

---

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Saint-Pascal de diversifier son offre de sports et de loisirs telle qu'énoncée à sa planification stratégique 2020-2030;

CONSIDÉRANT que l'organisme à but non lucratif le Club Les Belles Pistes du Rocher blanc inc. (le Club), situé à Saint-Bruno-de-Kamouraska, est le centre récréatif le plus près de Saint-Pascal;

CONSIDÉRANT que le Club dispose d'un réseau de pistes de ski de fond et de raquette très bien développées, balisées et entretenues;

CONSIDÉRANT qu'un projet pilote a été réalisé avec le Club, durant la saison hivernale 2022-2023, afin d'offrir des rabais aux utilisateurs en provenance de Saint-Pascal;

CONSIDÉRANT l'intérêt du Club et de la Ville à renouveler le projet pour la prochaine saison hivernale afin d'encourager la pratique de sports d'hiver auprès des résidents de Saint-Pascal;

CONSIDÉRANT la résolution du Club datée du 3 octobre 2023 confirmant à la Ville son accord à conclure une nouvelle entente avec la Ville afin d'offrir aux résidents de Saint-Pascal des rabais sur la carte familiale et la passe quotidienne pour la pratique du ski de fond et de la raquette pour la saison hivernale 2023-2024;

CONSIDÉRANT le projet de protocole d'entente soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement :

- de ratifier les termes du protocole d'entente à intervenir avec le Club les Belles Pistes du Rocher Blanc inc. relativement à l'octroi de rabais pour l'accès aux pistes de ski de fond et de raquette aux résidents de Saint-Pascal pour la saison hivernale 2023-2024;
- de mandater le maire suppléant, Monsieur Francis Ouellet et la greffière, Me Louise St-Pierre, à signer, pour et au nom de la Ville, ledit protocole d'entente.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière



2023-11-416

**EMBAUCHE DE PERSONNEL ÉTUDIANT AU SERVICE DES LOISIRS  
POUR LES ACTIVITÉS D'AUTOMNE ET D'HIVER 2023-2024.**

---

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher du personnel étudiant supplémentaire pour le bon déroulement des activités d'automne et d'hiver organisées par le Service des loisirs pour la saison 2023-2024;

CONSIDÉRANT la recommandation de Madame Alyson Pelletier, directrice adjointe du Service des loisirs datée du 1<sup>er</sup> novembre 2023;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2015-02-51 du conseil établissant les conditions d'embauche et salariales du personnel étudiant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'embaucher Messieurs Gabriel Dubé, Antoine Beaulieu et Éliott Bérubé pour la période du 7 novembre 2023 au 27 avril 2024.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-11-417

**DÉMISSION DE MONSIEUR OLIVIER DUBÉ À TITRE D'INSPECTEUR  
EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT ET D'ADJOINT TECH-  
NIQUE.**

---

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 30 octobre 2023 de Monsieur Olivier Dubé faisant état de sa démission à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement et d'adjoint technique à compter du 30 octobre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'accepter la démission de Monsieur Olivier Dubé à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement et d'adjoint technique.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-11-418

**DÉSIGNATION DE MADAME MARYSE HÉNAULT-TESSIER COMME  
SECRÉTAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.**

---

CONSIDÉRANT le départ de Monsieur Cédric Lajoie à titre d'inspecteur en bâtiment et environnement le 10 novembre prochain;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-10-395 de ce conseil procédant à l'embauche de Monsieur Olivier Dubé à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement et d'adjoint technique en remplacement de Monsieur Cédric Lajoie;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-417 de ce jour relative à la démission de Monsieur Dubé;

CONSIDÉRANT la nécessité de disposer d'une ressource pour agir à titre de secrétaire du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de nommer Madame Maryse Hénault-Tessier à titre de secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2023-11-419**

**DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ VOLET 2.**

---

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de développer des équipements de sports durables et qui bonifient les installations en place tel qu'indiqué aux objectifs de la planification stratégique 2020-2030;

CONSIDÉRANT la demande du conseil d'administration du nouveau Club de baseball sénior de bénéficier d'abris de joueurs enfouis dans le sol au terrain de balle de l'école primaire Mg-Boucher;

CONSIDÉRANT le programme Fonds Régions et Ruralité volet 2 de la MRC de Kamouraska qui favorise la dynamisation des communautés et l'amélioration de la condition et de la qualité de vie de la population;

CONSIDÉRANT qu'une somme de 40 000 \$ est disponible dans ce Fonds pour la Ville de Saint-Pascal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal dépose une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Fonds Régions et Ruralité volet 2* pour le projet d'amélioration des installations du terrain de balle situé à l'école Mgr-Boucher pour les activités du nouveau Club de baseball sénior.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2023-11-420**

**DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2024.**

---

CONSIDÉRANT le programme d'aide financière mis en place par Emplois d'Été Canada afin de créer des possibilités d'emploi d'été aux jeunes de 15 à 30 ans;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de pouvoir bénéficier de ce programme de subvention dans le cadre des activités du camp de jour estival 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de mandater Madame Alyson Pelletier, directrice adjointe du Service des loisirs pour présenter une demande de subvention dans le cadre du programme Emplois d'été Canada et à signer tous les documents nécessaires.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2023-11-421**

**RETRAIT DU SERVICE INTERMUNICIPAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DU SITE DE RADIOCOMMUNICATION DU MONT-NOIR.**

---

CONSIDÉRANT la mise en place par la MRC de Kamouraska, il y a quelques années, d'un lien de communication radio pour les services incendies sur le site de radiocommunication du Mont-Noir;

CONSIDÉRANT que ce lien de communication radio devait permettre aux différents services incendies de la MRC de communiquer entre eux lors d'interventions conjointes;

CONSIDÉRANT qu'en l'absence d'entente ou de protocole balisant l'utilisation de la fréquence de radiocommunication régionale, le Service intermunicipal de sécurité incendie n'a jamais utilisé cette fréquence;

CONSIDÉRANT que des frais annuels liés à l'entretien de l'infrastructure régionale en radiocommunication sont facturés aux municipalités par la MRC de Kamouraska;

CONSIDÉRANT que le montant payé par le Service intermunicipal de sécurité incendie représente plus de 3 100 \$ annuellement;

CONSIDÉRANT que les installations locales de la Ville respectent les exigences du schéma de couverture des risques en sécurité incendie de la MRC de Kamouraska;

CONSIDÉRANT que le rapatriement des équipements de radiocommunication du Mont-Noir vers les services incendie permettrait à ceux-ci de répondre à l'action 27 du plan d'action du schéma (maintien d'un lien de communication d'interopérabilité entre les services) et ce, à moindre coût;

CONSIDÉRANT que l'action 28 du schéma de la MRC de Kamouraska (conception d'un protocole d'entente sur l'utilisation) n'a toujours pas été réalisée par la MRC;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal demande à la MRC de Kamouraska de rapatrier tous les équipements installés sur le site du Mont-Noir lui appartenant et de mettre un terme à tout contrat qu'elle possède concernant l'occupation du Mont-Noir.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-11-422

**VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA CULTURE.**

---

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-12-471 de ce conseil procédant à l'adoption du Programme de soutien à la culture, volet jeunesse et volet développement, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT la réception de la candidature de Madame Sarah-Maude Lemelin dans le délai prévu;

CONSIDÉRANT l'admissibilité de l'éligibilité de la candidature en regard des critères du programme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement d'autoriser le versement d'une somme de 250 \$ à l'École Destroismaisons pour la participation de Madame Sarah-Maude Lemelin à des cours de chant, le tout conditionnellement au respect des modalités du programme.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-11-423

**RECONNAISSANCE DE LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS DU 20 AU 26 NOVEMBRE 2023.**

---

CONSIDÉRANT que la Grande semaine des tout-petits qui se déroulera du 20 au 26 novembre 2023 représente l'occasion de communiquer et de susciter le dialogue sur l'état de bien-être et de développement des tout-petits, de mettre en lumière des initiatives locales, régionales et nationales qui soutiennent la petite enfance et de mobiliser l'ensemble de la société;

CONSIDÉRANT que la Grande semaine des tout-petits est l'occasion de réfléchir à ce que nous pouvons réaliser collectivement pour construire des milieux de vie les plus favorables à leur épanouissement et à leur développement global;

CONSIDÉRANT que la Ville dispose d'une politique familiale et que les familles et les milieux de vie constitue l'un des sept grands thèmes de sa planification stratégique 2020-2030;

CONSIDÉRANT que la Grande semaine des tout-petits constitue un contexte idéal pour mobiliser l'ensemble de la société à faire de la petite enfance une priorité québécoise;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite se joindre à ce mouvement;

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs planifie d'organiser pour cette occasion un concours de dessin pour les enfants de 0 à 6 ans;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal signifie son appui au mouvement, s'engage à soutenir le développement des enfants et à appuyer les familles de son territoire.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-11-424

**DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX À UN SOUPER VINS ET FROMAGES ORGANISÉ PAR LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE KAMOURASKA LE 18 NOVEMBRE 2023.**

---

CONSIDÉRANT une correspondance de la Société d'agriculture du comté de Kamouraska invitant la Ville à participer à un souper Vins et Fromages qui se tiendra au Complexe municipal de Saint-Denis le 18 novembre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement de désigner Madame Céline Langlais, conseillère, ainsi que Monsieur Rémi Pelletier, conseiller, pour représenter la Ville au souper Vins et Fromages qui se tiendra à Saint-Denis-De La Bouteillerie le 18 novembre 2023, d'autoriser le paiement des frais de repas au coût de 50 \$ par personne à la Société d'agriculture du comté de Kamouraska et de rembourser les frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-11-425

**REPRÉSENTATION DE MADAME CÉLINE LANGLAIS À LA JOURNÉE PORTE OUVERTE DE MOISSON KAMOURASKA.**

---

CONSIDÉRANT une correspondance de Moisson Kamouraska invitant la Ville à assister à l'inauguration de ses nouveaux locaux le 4 novembre 2023 à La Pocatière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de ratifier la présence de Madame Céline Langlais à la journée Porte ouverte de Moisson Kamouraska le 4 novembre 2023 à La Pocatière et d'autoriser le remboursement des frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-11-426

**PÉRIODE DE QUESTIONS.**

---

- Madame Hélène Dumont demande pourquoi le procès-verbal de la séance du conseil du mois d'octobre n'était pas résumé dans la dernière édition du journal municipal.
- Madame Hélène Dumont demande si la Ville poursuit le projet majeur de réfection du centre communautaire Robert-Côté.
- Madame Hélène Dumont demande le montant qu'elle va payer en taxes municipales à la suite de la réalisation du projet de réfection du centre communautaire Robert-Côté.
- Monsieur Daniel Rivard demande l'état d'avancement du projet de remplacement des trottoirs.
- Monsieur Daniel Rivard demande si des actions seront entreprises par la Ville auprès des propriétaires qui laissent pousser des branches au-dessus de la voie publique et qui ne les coupent pas.
- Monsieur Daniel Rivard questionne la nature des travaux de pavage réalisés sur l'avenue Normand.

2023-11-427

**CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.**

---

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 53.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**Signature du procès-verbal**

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière